

Chapitre 21

Les femmes et les migrations

Principaux résultats

- Dans l'OCDE, plus d'un migrant sur deux est une femme, et dans la catégorie des « migrations familiales », les femmes sont les plus nombreuses.
- Les femmes immigrées sont confrontées à un double handicap sur le marché du travail, ce qui se traduit, dans la plupart des pays de l'OCDE, par des taux d'emploi inférieurs à ceux des femmes et des hommes nés dans le pays et à ceux des hommes nés à l'étranger.
- Les femmes ayant un niveau d'études élevé sont plus susceptibles d'émigrer que leurs homologues masculins.

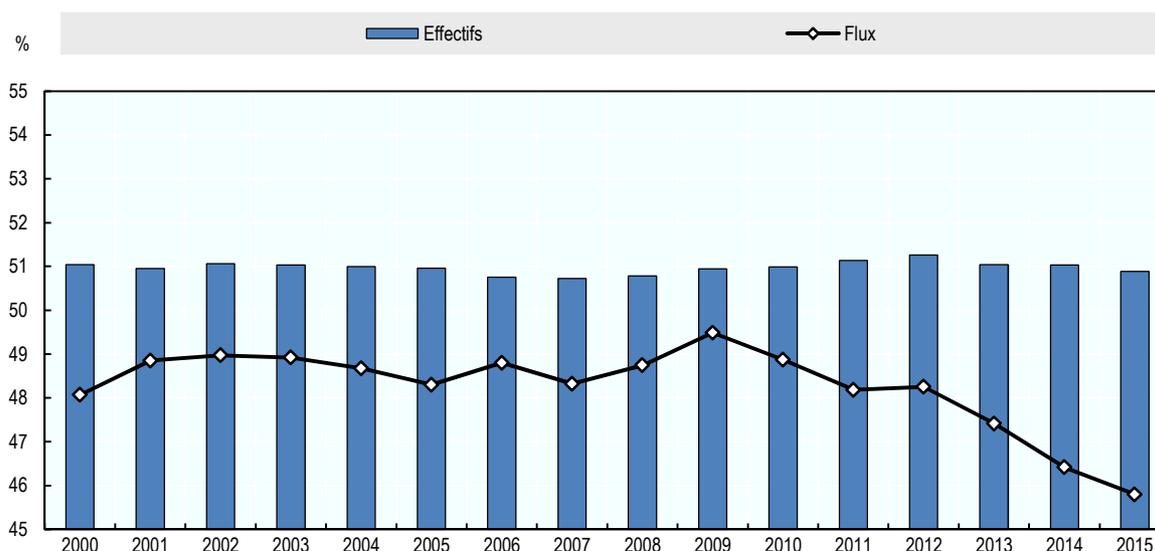
Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Davantage de femmes que d’hommes parmi les migrants

Depuis 2000, la part moyenne d’immigrées vivant dans les pays de l’OCDE est remarquablement stable, demeurant, à 0.5 point de pourcentage près, autour de 51 % (graphique 21.1). Sur la même période, les flux d’immigration de femmes ont connu des fluctuations plus importantes. Ils ont atteint leur plus haut niveau en 2009, lorsque quasiment un migrant sur deux était une femme, puis ce chiffre a baissé régulièrement pour atteindre 46 % en 2015 (graphique 21.1 ; estimations reposant sur des données provisoires et partielles).

Graphique 21.1. La proportion de femmes dans les flux migratoires vers les pays de l’OCDE a légèrement diminué ces dernières années

Part des femmes immigrées dans les flux et les effectifs de populations étrangères, moyenne OCDE, 2000-15



Source : Base de données de l’OCDE sur les migrations internationales, <http://www.oecd.org/els/mig/oecd-migration-databases.htm>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933647758>

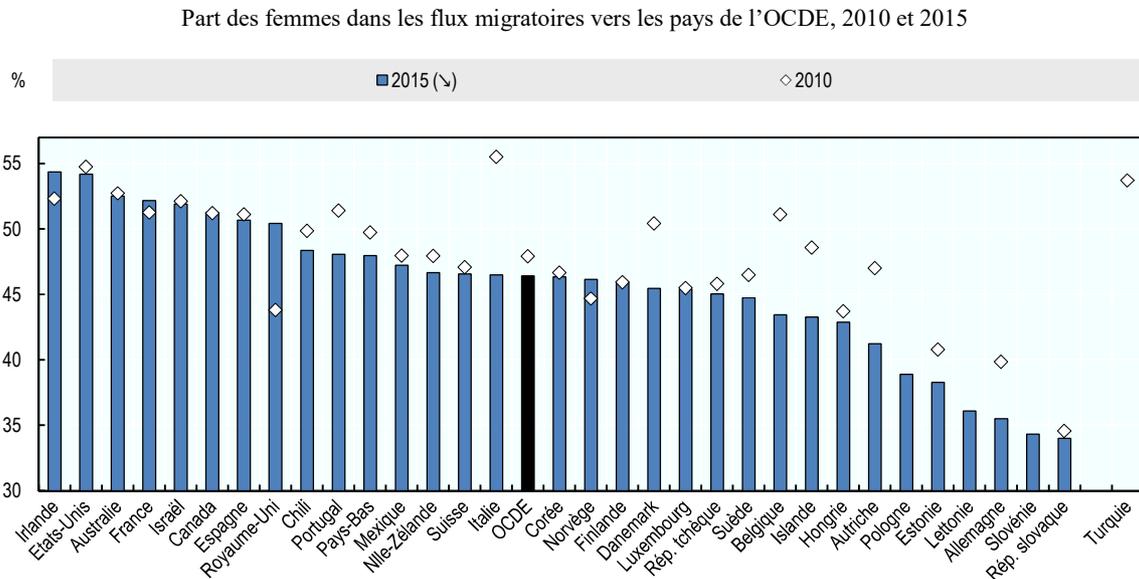
Les migrations définitives se répartissent en trois principales catégories : migrations pour raisons familiales, migrations de travail et migrations pour raisons humanitaires. Les femmes sont présentes dans toutes ces catégories, mais souvent surreprésentées dans celle des migrations familiales. L’immigration de femmes dans les pays de l’OCDE a atteint un pic en 2009, lorsque les flux d’entrées liés à l’emploi étaient relativement faibles. Elle a ensuite légèrement baissé, à mesure que les migrations de travail ont augmenté, notamment au sein de l’Union européenne et, plus récemment, en raison de l’arrivée massive de réfugiés et de demandeurs d’asile. La baisse de l’immigration de femmes a été constatée dans la plupart des pays de l’OCDE, hormis vers le Canada, la France, l’Irlande, la Norvège et le Royaume-Uni (graphique 21.2). La composition par sexe des effectifs d’immigrés n’en a été que très faiblement affectée toutefois puisque, encore une fois, les catégories de migrations dans lesquelles les femmes sont le plus représentées sont celles qui sont les plus susceptibles d’avoir un caractère définitif.

Tendances récentes des migrations familiales

Les femmes sont particulièrement présentes dans les flux de migrations familiales. Alors que les hommes sont souvent perçus comme étant les migrants principaux – les

premiers arrivés, en tant que travailleurs, étudiants ou réfugiés – les femmes représentent l'essentiel des conjoints qui soit accompagnent, soit rejoignent ultérieurement les migrants principaux, un schéma souvent désigné sous l'expression de « migrantes passives » (Cooke, 2008). Les tendances en matière de migrations familiales sont donc essentiellement associées aux femmes, bien que les immigrés pour motifs familiaux comprennent aussi des enfants mineurs dont la répartition par sexe est équilibrée.

Graphique 21.2. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la part des femmes dans les flux migratoires entrants a baissé depuis 2010



Note : La moyenne de l'OCDE est la moyenne non pondérée portant sur tous les pays pour lesquels des données sont disponibles à la fois pour 2010 et 2015.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <http://www.oecd.org/els/mig/oecdmigrationdatabases.htm>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933647777>

Afin d'étudier de manière empirique la dimension hommes-femmes dans les migrations familiales, cette section s'appuie sur le module ad hoc de 2014 (AHM) de l'Enquête européenne sur les forces de travail, compilée par Eurostat. Ces données récentes sont issues des motifs déclarés par les migrants concernant leur déplacement vers les pays européens de l'OCDE (à l'exception du Danemark, de l'Irlande et des Pays-Bas). Les migrants familiaux sont identifiés comme ceux nés en dehors de l'Union européenne et qui indiquent « raisons familiales » comme principal motif de migration ou qui étaient mineurs lors de leur arrivée dans le pays où ils ont rempli l'enquête. Les tendances peuvent être dérivées des comparaisons entre l'AMH de 2014 et un ensemble de données plus ancien datant de 2008.

Ces deux séries de données révèlent que les femmes constituent de toute évidence une majorité stable des migrants familiaux dans les pays de l'OCDE – 61 % aussi bien en 2014 qu'en 2008. Cette proportion est non seulement plus élevée que celle constatée parmi les migrants de travail (36 % en 2014), les réfugiés (40 %) ou les étudiants internationaux (42 %), mais serait en outre plus élevée si l'on ne considérait que les migrants familiaux arrivés à l'âge adulte, puisque ceux entrés dans leur enfance viennent certainement rééquilibrer la répartition entre les sexes parmi les migrants familiaux.

Les données disponibles pour les autres pays de l'OCDE confirment la prédominance des femmes parmi les migrants familiaux. Au Canada, les femmes représentent 60 % des migrants dans la catégorie familiale et la majorité des migrants familiaux accompagnant des immigrés de travail. Leur proportion est bien plus faible parmi les migrants principaux pour raisons professionnelles (42 %) et les réfugiés (50 %), d'après la Base de données longitudinales 2014 sur l'immigration. En Australie, les femmes représentent 68 % des migrants familiaux récents, contre 49 % des réfugiés récents et 45 % des immigrés de travail récents, d'après les Données 2013 de l'Office des statistiques australien.

Émigrer pour des raisons familiales plutôt qu'en tant que migrant principal peut avoir des implications au niveau de l'intégration dans le pays d'accueil. Les migrants de travail et les étudiants internationaux ont nécessairement des interactions avec la société du pays d'accueil par l'intermédiaire de leur emploi et de leurs programmes d'études. Les migrants familiaux sont plus susceptibles d'être isolés au sein de la société d'accueil, ce qui compromet leurs chances d'apprendre la langue. Dans ces circonstances, un migrant familial peut devenir extrêmement dépendant du migrant principal – y compris au niveau juridique, puisque son permis de séjour est initialement lié à celui du conjoint.

Dans le cadre de la collecte de données AHM 2014, il a été demandé aux migrants d'évaluer leur niveau dans la langue du pays d'accueil (qui était parfois la même que leur langue maternelle). Les résultats suggèrent que les femmes migrant pour raisons familiales avaient souvent relativement plus de difficultés avec la langue du pays d'accueil. 16 % s'estimaient débutantes, 21 % comme ayant un niveau intermédiaire, et le reste (63 %) indiquaient avoir un niveau avancé ou courant. Chez les femmes migrant pour le travail, seulement 9 % disaient être débutantes, 24 % de niveau intermédiaire, et 67 % d'un niveau avancé ou courant. Les femmes arrivées comme étudiantes internationales déclaraient un niveau de maîtrise de la langue encore plus élevé. Chez les hommes migrant pour raisons familiales, 79 % estimaient avoir un niveau avancé ou courant – soit une proportion bien plus élevée que chacun des trois groupes de femmes immigrées.

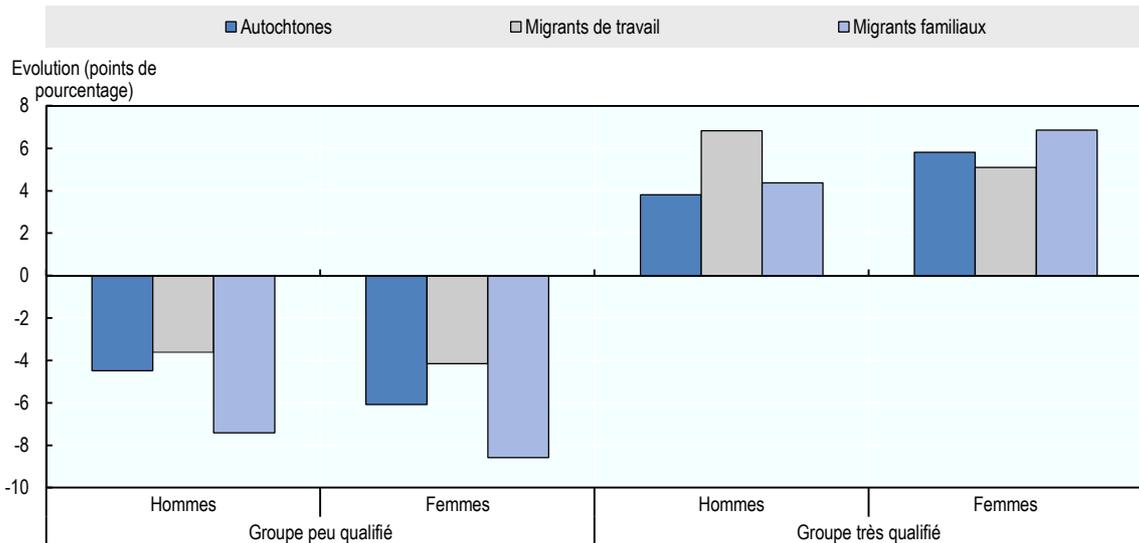
L'intégration est en partie déterminée par l'éducation. Les migrants ayant un niveau de formation plus élevé ont généralement plus de facilité à acquérir un niveau de maîtrise élevé de la langue du pays d'accueil, à s'orienter dans ses institutions et à accéder à son marché du travail. La comparaison entre les données de 2008 et de 2014 met en évidence une nette tendance à l'augmentation des niveaux de formation. La part des migrants familiaux ayant un faible niveau de formation est tombée de 46 % en 2008 à 38 % en 2014, tandis que la part des migrants moyennement qualifiés est restée globalement stable (35 % en 2008 et 37 % en 2014). En revanche, la proportion des personnes très qualifiées est passée de 17 % en 2008 à 23 % en 2014. En 2014, les migrants familiaux avaient un meilleur niveau de formation que les immigrés de travail ou les réfugiés, dans le sens où une proportion plus importante de migrants familiaux affichait un niveau de formation élevé et une proportion plus limitée d'entre eux un niveau de formation faible.

L'amélioration considérable du niveau d'études des migrants familiaux comporte une dimension hommes-femmes. Le graphique 21.3 montre que la baisse de la proportion de migrants familiaux ayant un faible niveau de formation a été plus forte chez les femmes que chez les hommes, ce qui se vérifie aussi pour la hausse de la proportion de migrants familiaux très qualifiés. Dans une certaine mesure, cela pourrait refléter une tendance similaire parmi les personnes nées dans le pays : il est possible que le niveau de formation atteint par les migrants familiaux arrivés pendant leur enfance suive une tendance parallèle à celui des personnes autochtones. Toutefois, cette hausse étant plus prononcée chez les migrants familiaux que chez les autochtones, il est probable que le niveau de formation des migrants familiaux arrivés à l'âge adulte se soit amélioré, notamment pour les femmes.

S'agissant des immigrés de travail, en revanche, ce sont les hommes qui contribuent à l'augmentation du niveau de formation.

Graphique 21.3. Les migrants ont un niveau de formation en augmentation constante – surtout les hommes ayant migré pour le travail et les femmes pour raisons familiales

Évolution, en points de pourcentage, au sein des groupes ayant atteint un niveau de formation donné, entre 2008 et 2014, par statut au regard de l'immigration et par sexe, pays européens de l'OCDE



Note : Les données de 2014 couvrent tous les pays européens de l'OCDE à l'exception du Danemark, de l'Irlande et des Pays-Bas. Les données de 2008 couvrent tous les pays européens de l'OCDE à l'exception de la Finlande. Les migrants familiaux ne sont toutefois pas identifiables dans 15 pays hors UE. En raison du faible nombre de migrants vivant dans les nouveaux États membres de l'UE en 2008, il est néanmoins probable que les conclusions n'en soient pas affectées.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE d'après l'Enquête européenne sur les forces de travail (EFT-UE), modules ad hoc 2014 et 2008.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933647796>

Hausse des migrations de travail dans les secteurs à prédominance féminine : soins aux personnes et travail domestique

Bien que les migrants de travail soient, comme indiqué ci-dessus, traditionnellement une population masculine, les femmes sont plus nombreuses dans certains emplois et certaines activités. Les professions qui sont déjà massivement exercées par des femmes attirent bien entendu les migrants de travail de sexe féminin.

L'une des principales catégories d'emploi des femmes immigrées est le travail domestique chez les particuliers, pour faire le ménage ou s'occuper des jeunes enfants, des handicapés ou des personnes âgées. Les pays de l'OCDE dans lesquels l'immigration de main-d'œuvre est soumise à des seuils de salaires et de compétences n'autorisent généralement pas l'immigration dans ces catégories puisque le travail est classé comme peu qualifié et est peu rémunéré.

Les flux migratoires sont considérables dans les pays de l'OCDE où les soins à la personne constituent une filière d'immigration légale. Par exemple, le nombre d'aidants en Israël est passé de moins de 22 000 en 2000 à plus de 57 000 en 2016. Au Canada, le nombre d'entrées d'aidants à domicile est passé de 3 000 en 2005 à 11 700 en 2014. En Italie, ces flux entrants sont limités depuis la fin des années 2000 mais deux vagues de

régularisations, en 2009 et en 2012, ont permis à des centaines de milliers de femmes d'obtenir un permis de travail domestique. En Corée, un programme de visas de travail réservé aux Coréens d'origine issus d'autres pays asiatiques, essentiellement la Chine, a attiré un grand nombre de femmes dans le travail domestique, notamment les soins aux enfants. En 2014, plus de 120 000 femmes détenaient un tel visa et travaillaient essentiellement en tant qu'agents d'entretien ou travailleuses domestiques.

Dans certains pays de l'OCDE, les soins aux personnes dans les établissements, comme les hôpitaux et les maisons de retraite, ou sous contrat avec des employeurs (p. ex. infirmières et aides-soignantes à domicile) représentent également une voie d'entrée pour l'immigration de travail.

Le double handicap des femmes immigrées sur le marché du travail

Dans les pays de l'OCDE, les immigrées en âge de travailler sont confrontées à un double handicap dans le domaine de l'emploi par rapport à leurs homologues masculins et aux femmes autochtones. Ce handicap semble tenir principalement aux inégalités entre hommes et femmes au niveau du comportement sur le marché du travail, même si la situation soit très variable d'un pays à l'autre.

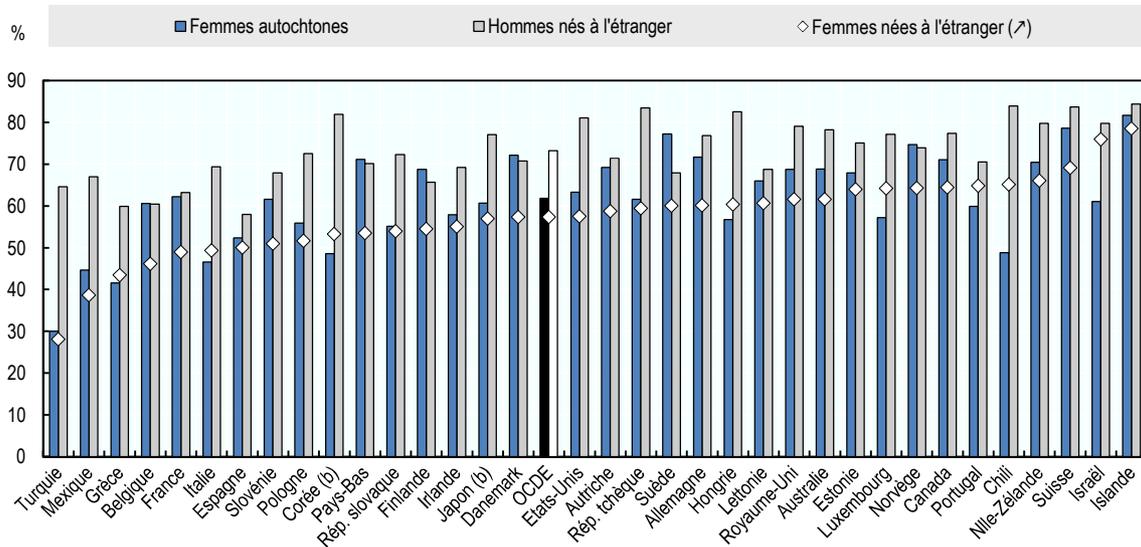
Comparaison entre les taux d'emploi des immigrées, des immigrés et des femmes autochtones

En moyenne, le taux d'emploi des immigrées s'élève à 57.4 %, à 61.8 % pour les femmes autochtones, et 73.3 % pour les immigrés. Ces taux varient considérablement selon les pays, avec seulement 28.1 % des immigrées occupant un emploi en Turquie contre 78.5 % en Islande. Dans des pays comme la Nouvelle-Zélande, le Canada, l'Australie et les États-Unis, les taux d'emploi des immigrées sont tous équivalents ou supérieurs à la moyenne de l'OCDE (graphique 21.4).

Dans tous les pays de l'OCDE considérés, le taux d'emploi des femmes immigrées est inférieur à celui de leurs homologues masculins, dont la probabilité d'occuper un emploi était, en moyenne, supérieure de 15.9 points de pourcentage. Toutefois, cet écart entre hommes et femmes varie d'un pays à l'autre. Les écarts les plus importants sont observés en Turquie, au Mexique et en Corée, avec des différences de 30 points de pourcentage. En République tchèque, en Hongrie, en République slovaque et en Pologne, la probabilité pour les hommes d'accéder à un emploi est d'environ 20 points de pourcentage plus élevée que pour les femmes. Les autres pays dans lesquels on observe un écart supérieur à 20 points de pourcentage entre les femmes et les hommes immigrés sont les États-Unis, le Japon et l'Italie. Les pays dans lesquels les écarts sont les plus faibles sont l'Islande, l'Israël et le Portugal, avec des différences comprises entre 3 et 6 points de pourcentage. De même, les pays baltes et scandinaves recensent tous les écarts les plus faibles entre les sexes, de l'ordre de 10 points de pourcentage.

Graphique 21.4. Les immigrées sont confrontées à un double handicap sur le marché du travail

Taux d'emploi des personnes nées dans le pays et nées à l'étranger, âgées de 15 à 64 ans, par sexe, 2014-15 ou dernières données disponibles^a



a) Les données relatives au Japon concernent l'année 2010, 2012-13 pour la Corée, et 2015 pour le Chili et le Mexique.

b) La Corée et le Japon déterminent le statut au regard de l'immigration en fonction de la nationalité, non en fonction du pays de naissance. Pour la Corée, la population considérée est celle âgée de 15 à 59 ans.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE d'après l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE) pour les pays de l'Union européenne, l'Islande, la Norvège, la Suisse et la Turquie ; les Enquêtes nationales sur les forces de travail pour l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande ; l'Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN) pour le Chili ; le recensement démographique de 2010 pour le Japon ; l'Enquête sur les forces de travail étrangères et l'Enquête sur la population économiquement active des ressortissants coréens (EAPS) pour la Corée ; l'Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE) pour le Mexique ; et la Current Population Survey (CPS) pour les États-Unis.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933647815>

La comparaison des taux d'emploi entre les femmes immigrées et les femmes autochtones révèle des variations plus marquées entre les pays. Dans les années 2010, les taux favorables aux femmes autochtones connaissaient des écarts plus importants dans les pays scandinaves et d'Europe de l'Ouest, comme les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne et la France. Aux Pays-Bas et en Suède, la probabilité pour les femmes autochtones d'occuper un emploi est supérieure de 17 points de pourcentage au plus à celle des immigrées. De fait, ces pays affichent habituellement les taux d'emploi globaux les plus élevés. À l'inverse, au Chili et en Israël, les immigrées sont plus susceptibles que les femmes autochtones d'occuper un emploi, avec un écart de 15 points de pourcentage. La Grèce, l'Italie, la Hongrie, la Corée, le Portugal et le Luxembourg sont également des pays dans lesquels les immigrées ont plus de probabilités que les femmes autochtones de pays d'accéder à un emploi. En moyenne, dans la zone OCDE, le taux d'emploi des femmes autochtones est supérieur de 4,5 points de pourcentage à celui des femmes nées à l'étranger.

Ces données montrent donc que les femmes immigrées ont non seulement moins de probabilités que les hommes immigrés d'accéder à un emploi, mais aussi moins que les femmes autochtones. De même, les immigrées ont presque toujours plus de probabilités d'être au chômage que les femmes autochtones. Les inégalités les plus marquées ont toutefois tendance à être liées au sexe plutôt qu'au statut au regard de l'immigration.

Les écarts les plus importants liés à l'immigration sont généralement observés dans des pays enregistrant les taux d'emploi les plus élevés, ce qui suggère qu'il est certainement plus difficile de remédier à ces inégalités au sommet de l'échelle. Par ailleurs, ces pays ayant aussi un niveau général d'instruction élevé, l'écart entre les femmes immigrées et les femmes autochtones peut provenir d'autres facteurs.

Néanmoins, des tendances positives se dégagent peu à peu. Dans une publication à paraître (2017), l'OCDE compare les taux d'emploi de quatre cohortes de migrants familiaux en Europe entre 2008 et 2014. Dans les quatre cohortes, ces taux étaient sensiblement supérieurs pour les femmes issues de la migration familiale en 2014 qu'en 2008. En revanche, ils ont diminué dans les deux cohortes les plus récentes pour les hommes venus dans le cadre de la migration familiale. Cette évolution contraste avec celle des migrants de travail, pour qui le taux d'emploi a diminué dans les quatre cohortes, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. La hausse remarquable observée chez les femmes issues de l'immigration familiale, bien qu'à partir d'un niveau relativement bas, pourrait être le résultat d'un meilleur niveau d'études, mais refléter aussi le fait que davantage de femmes issues de la migration familiale entrent sur le marché du travail pour compenser la baisse de l'emploi qui touche leurs conjoints.

Actions menées en faveur de l'intégration des femmes immigrées

Pour s'attaquer à ce double handicap dont souffrent de nombreuses femmes immigrées dans les pays de l'OCDE, il faut prendre des mesures flexibles qui tiennent compte de leurs besoins spécifiques. Jusqu'à il y a peu, ce problème faisait toutefois l'objet de peu d'attention, et rares sont les pays qui ont élaboré des politiques systématiques pour y remédier.

En règle générale, les efforts visant à intégrer les femmes immigrées devraient être abordés sous l'angle de la famille, étant donné que ces femmes sont souvent les principales responsables de la prise en charge des enfants au sein du foyer. Le fait d'associer accueil des jeunes enfants et programmes de formation destinés aux mères immigrées est une initiative intéressante que des pays comme l'Autriche, le Canada, l'Allemagne, et la Nouvelle-Zélande ont adoptée. Une autre approche consiste à faciliter l'accès des femmes immigrées à l'entrepreneuriat. Cette solution est particulièrement efficace pour accéder au marché du travail. Elle offre la possibilité d'exercer une activité rémunérée plus flexible et plus facile à concilier avec la garde des enfants et d'autres obligations, sans que les barrières culturelles ne constituent une entrave aussi importante que pour un emploi standard. Par ailleurs, les femmes immigrées entrepreneuses peuvent servir de modèle à suivre et employer d'autres femmes immigrées.

Nombre des difficultés auxquelles sont confrontées les femmes immigrées sont liées à leur statut de conjoint. En effet, les migrants familiaux, qui en raison des règles en matière d'immigration ne perçoivent généralement aucune prestation sociale, sont bien souvent laissés de côté par les politiques d'intégration, comme les politiques actives du marché du travail, qui sont conçues en faveur des bénéficiaires de prestations sociales et leur sont parfois même réservées. Ce système repose sur le principe selon lequel les femmes issues de la migration familiale sont prises en charge par leur parrain qui leur apporte tout le soutien dont elles ont besoin, et qu'elles n'ont par conséquent pas (ou moins) besoin d'un accompagnement professionnel ou de services d'intégration.

Pour remédier à ce problème, l'Australie, le Canada et l'Allemagne conseillent les migrants familiaux dès leur arrivée sur les services dont ils ont besoin, et les informent des possibilités qui s'offrent à eux. Certains pays ciblent même directement les femmes moins

instruites à l'aide de programmes régionaux, afin de les aider à acquérir de nouvelles compétences et à renforcer leur participation au marché du travail. Les cours de langues sont un autre outil important. En Suède, certaines communes offrent des cours de langue aux parents immigrés dans les structures publiques d'accueil des enfants ou dans les écoles maternelles ; ces initiatives ciblent en priorité les femmes immigrées.

Certaines immigrées sont largement confinées à leur foyer et leur communauté ethnique, et sont difficiles à atteindre par les canaux d'information classiques. Dans cette situation, les activités de sensibilisation adaptées sont une clé importante de la réussite des politiques. Les programmes de mentorat, par exemple, peuvent renforcer les liens avec la société d'accueil. Les mentors sont souvent eux-mêmes issus de l'immigration et peuvent se rapprocher des femmes immigrées dans un contexte familial sans barrières culturelles ni linguistiques. Par exemple, le programme danois des « mères de quartiers » prépare les mères immigrées sans emploi à rendre visite à d'autres femmes immigrées dans leur voisinage afin de les conseiller sur les possibilités en matière de formation et de recherche d'emploi. Des programmes comparables ont été mis en place en Allemagne, aux Pays-Bas et au Portugal. La Norvège, quant à elle, accorde des subventions aux organisations d'immigrés et à d'autres ONG afin de renforcer la participation locale des immigrés et de les aider à trouver leur place dans les réseaux sociaux.

Enfin, il est important d'élaborer des mesures d'incitation adaptées qui encouragent les femmes immigrées à suivre ou reprendre une formation, ou à accéder à l'emploi. Les mesures d'incitation peuvent prendre plusieurs formes, mais s'attachent généralement à mettre au point un système de prélèvements et de prestations qui permette de favoriser l'activité plutôt que l'inactivité. Un exemple, à nouveau en Norvège, est celui des aides provisoires au retour à l'emploi qui associent prestations et formation professionnelle pendant une période initiale donnée. Dans le cadre d'une stratégie d'activation plus large, les Pays-Bas proposent des programmes conjuguant emploi et prestations d'invalidité pour essayer de supprimer les obstacles à la reprise des études et à l'emploi.

Les données donnent à penser que les subventions en espèces versées aux parents d'enfants non gardés à l'extérieur peuvent être très préjudiciables à la participation des mères au marché du travail. Cela est plus particulièrement vrai pour les mères de plusieurs enfants ayant un faible niveau d'instruction, dans les pays où l'accueil des enfants dans les structures publiques est onéreux, car les frais de garde se cumulent. Pour ces femmes, il est peu probable que les revenus supplémentaires qu'elles tireraient d'un emploi compensent les coûts de garde des enfants dans une structure publique, elles sont donc peu encouragées à y recourir. Fournir des services publics d'accueil des enfants qui soient abordables est par conséquent une mesure stratégique pour les gouvernements qui veulent promouvoir la participation des femmes au marché du travail.

La dimension sexospécifique de la fuite des cerveaux

L'émigration des femmes ayant un niveau de formation élevé est de plus en plus préoccupante à l'échelle mondiale

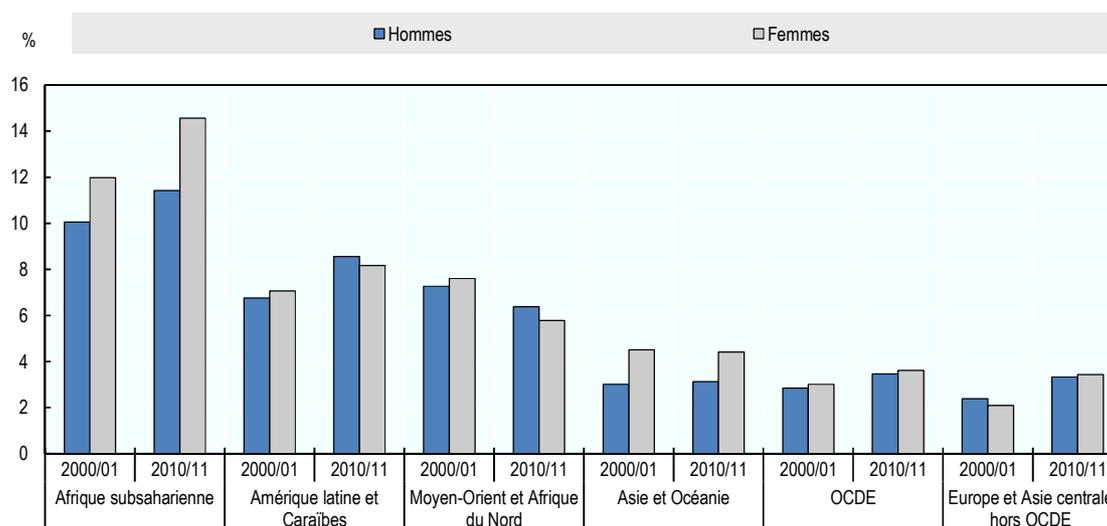
L'émigration des femmes et des hommes ayant un niveau de formation élevé s'est considérablement accrue au cours des dernières décennies, et les femmes représentent une part de plus en plus importante de ces migrants. Bien que la dimension hommes-femmes de la fuite des cerveaux ait fait l'objet de peu d'études, en partie en raison du manque de données détaillées, elle soulève des questions spécifiques.

Le taux d'émigration des femmes ayant un niveau de formation élevé (ce qu'on appelle la fuite des cerveaux féminins) est supérieur à celui des hommes, et concerne principalement les départs depuis l'Asie, l'Océanie et l'Afrique subsaharienne (graphique 21.5). Le taux d'émigration est mesuré en établissant le rapport entre le nombre de migrants ayant un niveau de formation élevé provenant d'un pays ou d'une région donné(e), et le nombre total de personnes (âgées de 15 ans et plus) ayant un niveau de formation élevé dans ce pays ou cette région, y compris celles qui ont émigré. En effet, 15 % des femmes très qualifiées qui sont originaires d'Afrique subsaharienne vivaient dans un pays de l'OCDE en 2010-11 d'après la *Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE* (DIOC) – soit le taux d'émigration des femmes le plus élevé de toutes les régions et supérieur de 3 points de pourcentage à celui des hommes. Le taux d'émigration des hommes et des femmes très qualifiés s'est en effet accru dans la plupart des régions entre 2000-01 et 2010-11. Dans près de la moitié des pays couverts par la DIOC, plus de 10 % des femmes ayant un niveau de formation élevé vivent à l'étranger, et ce chiffre atteint plus de 20 % dans 60 pays environ (OCDE, 2015).

Les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord constituent toutefois une exception puisque les départs croissants y ont été compensés par la forte augmentation du nombre global de personnes ayant un niveau de formation élevé. Ainsi, le taux d'émigration des hommes et des femmes ayant un niveau de formation élevé dans ces deux régions a baissé respectivement de 1 et 2 points de pourcentage entre 2000-01 et 2010-11.

Graphique 21.5. En Asie et en Afrique subsaharienne, les femmes ayant un niveau de formation élevé sont plus susceptibles d'émigrer vers des pays de l'OCDE que leurs homologues masculins

Taux d'émigration des personnes ayant un niveau de formation élevé vers les pays de l'OCDE, par sexe et par région d'origine, 2000-01 et 2010-11



Note : Le taux d'émigration des femmes (hommes) très qualifié(e)s est mesuré en établissant le rapport entre le nombre de migrants très qualifiés âgés de 15 ans et plus provenant d'un pays ou d'une région donné(e), et le nombre total de personnes (âgées de 15 ans et plus) très qualifiées dans ce pays ou cette région, y compris celles qui ont émigré. « Très qualifié » désigne les personnes diplômées de l'enseignement supérieur. Les régions d'origine sont présentées de gauche à droite, par ordre décroissant en fonction du taux d'émigration des femmes très qualifiées vers des pays de l'OCDE en 2010-11.

Source : *Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE* (DIOC), 2000/01 et 2010/11, <http://www.oecd.org/els/mig/dioc.htm>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933647834>

Le nombre d’immigrées très qualifiées a fortement augmenté

Le nombre total d’immigrées très qualifiées dans les pays de l’OCDE a enregistré une hausse de 80 % entre 2000-01 et 2010-11, tandis que celui des hommes a augmenté de 63 % (graphique 21.6). Ces pourcentages se traduisent par une hausse de près de 9 millions à plus de 16 millions de femmes, et de plus de 9 millions à presque 15 millions d’hommes. Ici encore, cette hausse est principalement attribuable aux migrants provenant de la région Asie et Océanie et aux migrations entre pays de l’OCDE, même si le nombre de femmes ayant un niveau de formation élevé a doublé parmi les migrants issus d’Afrique subsaharienne, d’Asie et Océanie et des pays européens non membres de l’OCDE. L’Asie Centrale, le Népal, la Mongolie, l’Arabie saoudite, le Paraguay, l’Afghanistan et la Lituanie ont également enregistré une hausse spectaculaire (supérieure à 250 %) du nombre de femmes ayant un niveau de formation élevé qui ont émigré vers les pays de l’OCDE entre 2000-01 et 2010-11 (ibid.).

Plusieurs facteurs expliquent la féminisation de la migration des personnes très qualifiées

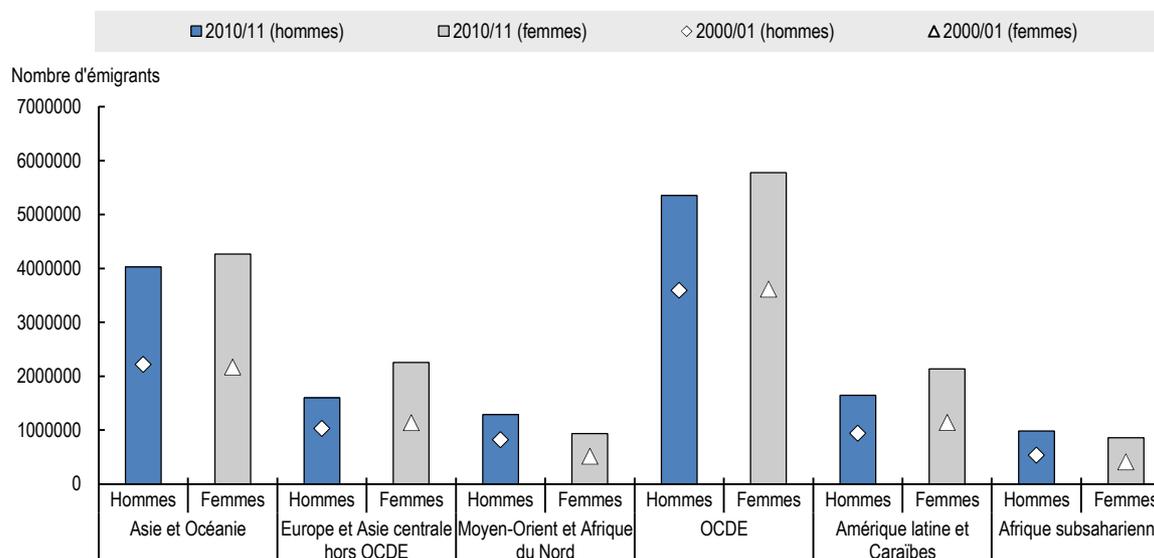
Les facteurs de l’offre et de la demande expliquent en partie la hausse du nombre de femmes ayant un niveau de formation élevé émigrant vers les pays de l’OCDE. Le développement et l’évolution des structures économiques dans les pays développés et en voie de développement ont conduit à une augmentation du niveau d’études des femmes. De nouvelles conceptions culturelles à l’égard de l’égalité femmes-hommes, l’évolution du rôle des femmes dans la société, la plus grande autonomie des femmes et leur meilleur accès aux ressources ont également contribué à l’amélioration de leur niveau d’études ces dernières années dans la plupart des pays du monde. En conséquence, le nombre de femmes très qualifiées dans les pays d’origine a augmenté.

La hausse des taux de regroupement familial, associée à l’augmentation de l’émigration des hommes ayant un niveau de formation élevé, qui constituaient, jusqu’à récemment, le migrant principal, pourraient également expliquer la hausse des départs des femmes très qualifiées. En effet, il est de plus en plus fréquent que les femmes très qualifiées soient le migrant de travail principal au lieu d’être dépendantes d’un conjoint, même si Docquier et al. (2009) constatent que les femmes très qualifiées s’adaptent mieux à l’émigration des hommes très qualifiés que l’inverse.

L’évolution des mentalités à l’égard de la migration des femmes contribue également à leur plus grande propension à émigrer (Curran et al., 2001). Les femmes émigrées ont moins tendance à rentrer dans leur pays d’origine, en partie car la migration contribue à leur autonomisation. Elles ont également tendance à s’appuyer davantage sur les réseaux des pays de destination, et leurs réseaux sont habituellement plus développés et actifs que ceux utilisés par les hommes.

Graphique 21.6. Dans toutes les régions, le nombre de femmes très qualifiées ayant émigré vers des pays de l'OCDE a augmenté entre 2000-01 et 2010-11

Nombre de personnes au niveau de formation élevé ayant émigré vers l'OCDE, par région et par sexe, 2000-01 et 2010-11



Note : La population d'émigrés représentée en ordonnée concerne les personnes âgées de 15 ans et plus. « Très qualifié » désigne les personnes diplômées de l'enseignement supérieur.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC), 2000-2001 et 2010-2011, <http://www.oecd.org/els/mig/dioc.htm>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933647853>

Encadré 21.1. Le rôle des institutions sociales discriminatoires dans les pays d'origine

La discrimination fondée sur le sexe dans les institutions sociales des pays d'origine des femmes peut influencer leur décision d'émigration. Elles migrent pour échapper (Lam et Hoang, 2010) :

- aux violences et abus sexuels ;
- à la stigmatisation sociale si elles sont célibataires, veuves ou divorcées ;
- aux restrictions faites à leur liberté ;
- à la pression pour se marier ou à l'obligation de rester chaste jusqu'au mariage (Jolly et Reeves, 2005).

Les institutions sociales discriminatoires dans les pays d'origine peuvent également entraver la capacité des femmes à émigrer. Une fille qui se marie jeune, par exemple, est moins susceptible de terminer ses études, ce qui limite ses possibilités d'emploi (Ferrant et Nowacka, 2015) et la rend socialement et financièrement plus dépendante de son mari, y compris pour émigrer. En Moldavie, les femmes déclarent avoir moins de possibilités d'émigrer car elles disposent de moins de ressources que les hommes (OIM, 2015). Il est parfois aussi moins accepté qu'une femme parte et voyage seule (Jolly et Reeves, 2005).

La relation entre émigration et niveaux de discrimination dans les institutions sociales prend graphiquement la forme d'un U inversé dans tous les pays. Une analyse de l'indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes (ISE) montre que la discrimination dans le pays d'origine peut inciter les femmes à migrer, mais uniquement jusqu'à un certain seuil, à partir duquel celle-ci devient un obstacle à la migration et l'émigration des femmes diminue (Ferrant et Tuccio, 2015).

La fuite des cerveaux féminins constitue un frein au développement

La fuite des cerveaux constitue un frein au développement de certains pays d'origine, et l'exode des cerveaux féminins exacerbe ce problème. L'émigration des femmes très qualifiées a des répercussions négatives sur la mortalité infantile, la mortalité des enfants de moins de 5 ans et le taux de scolarisation dans le secondaire dans les pays d'origine (Dumont et al., 2007). Le niveau d'études des femmes est un facteur de croissance important dans la mesure où il est étroitement lié à l'investissement en faveur de l'éducation des enfants. Les taux d'émigration élevés des femmes en Afrique peuvent donc avoir de graves conséquences sur le développement humain et la croissance économique. Les femmes contribuent également de plus en plus au revenu des ménages et le gèrent beaucoup mieux lorsqu'elles ont un niveau de formation élevé, ce qui se traduit par des investissements plus importants dans l'éducation des enfants et des taux de fécondité plus bas.

La fuite des cerveaux féminins pose également un problème particulier dans les pays en développement, dans la mesure où les femmes ayant un niveau de formation élevé constituent une ressource plus rare que leurs homologues masculins. Les femmes étant souvent confrontées à des inégalités pour accéder à l'enseignement supérieur et aux emplois hautement qualifiés, leur émigration peut donc occasionner une perte de capital humain relativement plus élevée que l'émigration des hommes ayant un niveau de formation élevé (Docquier et al., 2009).

En revanche, la féminisation des flux migratoires peut accroître les envois de fonds dans le pays d'origine. Ces envois de fonds augmentent à mesure que les femmes représentent une part plus élevée de l'ensemble des migrants. Les femmes ont également tendance à faire perdurer les envois de fonds plus longtemps, et ceux-ci peuvent donc avoir des effets différents sur les dépenses des bénéficiaires par rapport aux envois réalisés par les hommes. Néanmoins, Dumont et al. (2007) montrent que les envois de fonds ne semblent pas compenser les pays en développement du départ des femmes très qualifiées. Ils constatent que la fuite des cerveaux féminins a des répercussions plus fortes sur le développement que le départ des hommes, tandis qu'aucune différence liée au sexe n'est observée dans la façon dont l'émigration des personnes peu qualifiées influe sur le développement.

Messages clés

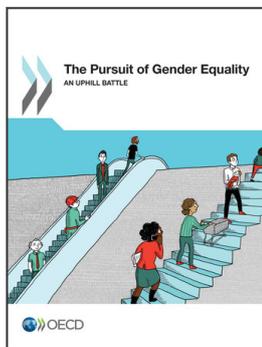
- S'assurer que les mesures conçues pour aider l'intégration des migrants soient souples et puissent tenir compte des questions spécifiques aux femmes immigrées, comme leurs responsabilités familiales, la barrière linguistique et l'isolement par rapport à la communauté d'accueil.
- Encourager les femmes immigrées à suivre (ou reprendre) une formation ou à accéder à l'emploi, notamment lorsqu'elles viennent de pays dans lesquels les femmes sont sous-représentées sur le marché du travail.
- Intégrer l'impact de la féminisation des migrations, notamment celle des personnes très qualifiées, dans les politiques relatives aux diasporas.

Références

- Cooke, T.J. (2008), « Migration in a Family Way », *Population, Space and Place*, vol. 14, pp. 255-265.
- Curran, S. et A. Saguy (2001), « Migration and Cultural Change: A Role for Gender and Social Networks? », *Journal of International Women's Studies*, vol. 2, n° 3, pp. 54-77.
- Docquier, F. et H. Rapoport (2009), « Skilled Migration: The Perspective of Developing Countries », chapitre 9 in Bhagwati J. et G. Hanson (dir. pub.), *Skilled Immigration: Problems, Prospects and Policies*, Oxford University Press, pp. 247-284.
- Dumont, J., J. Martin et G. Spielvogel (2007), « Women on the Move: The Neglected Gender Dimension of the Brain Drain », *IZA Discussion Paper*, n° 2920, Bonn.
- Ferrant, G. et M. Tuccio (2015a), « South-South Migration and Discrimination against Women in Social Institutions: A Two-way Relationship », *World Development*, vol. 72, n° C, pp. 240-254.
- Ferrant, G. et K. Nowacka (2015b), « Measuring the Drivers of Gender Inequality and their Impact on Development: The Role of Discriminatory Social Institutions », *Gender and Development*, vol. 23, n° 2, pp. 319-332.
- Jolly, S. et H. Reeves (2005), *Gender and Migration*, Bridge.
- Lam, T. et L. Hoang (2010), « Effects of International Migration on Families Left Behind », document présenté à une réunion d'experts, Civil Society Days GFMD, ville de Mexico.
- OCDE (2017), « Too Many to Fail: A Profile of Family Migrants », *International Migration Outlook 2017*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.
- OCDE (2015), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264241763-fr>.
- OIM – Organisation internationale pour les migrations (2005), *Migration and Remittances in Moldova*, Organisation internationale pour les migrations, Genève.

Références des bases de données

- Base de données OCDE sur les migrations internationales,
<http://www.oecd.org/fr/els/mig/basededonneesocdesurlesmigrationsinternationales.htm>
- Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC),
<http://www.oecd.org/fr/els/mig/basededonneessurlesimmigresdanslespaysdelocdedioc.htm>



Extrait de :
The Pursuit of Gender Equality
An Uphill Battle

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264281318-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Les femmes et les migrations », dans *The Pursuit of Gender Equality : An Uphill Battle*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264203426-24-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.